

## PLAFONDS DES RESSOURCES ET MONTANTS DES AIDES AU 1<sup>er</sup> Janvier 2023

### AIDES EN LIEN AVEC L'ACCIDENT DU TRAVAIL MARITIME, LA MALADIE PROFESSIONNELLE, LA MALADIE OU LA MATERNITE

#### Aide financière spécifique et aides supplémentaires aux prestations légales de prévoyance

##### Plafonds de ressources

- Personne seule	1 211 €/mois <sup>(1)</sup>
- Foyer de deux personnes	1 930 €/mois <sup>(1)(2)</sup>

Montant maximum de l'aide financière spécifique 1 500 €

Plancher des dépenses indemnisables pour les aides supplémentaires aux prestations légales de prévoyance : 30 €

### AIDES FAVORISANT LE MAINTIEN A DOMICILE

#### Allocation représentative de services ménagers

Montant de la participation Enim : 13 €/heure

##### Plafonds de ressources

- Personne seule	1 632 €/mois <sup>(1)</sup>
- Foyer de deux personnes	2 464 €/mois <sup>(1)(2)</sup>

Durée maximum : 30 heures/mois      Prise en charge : 12 mois échelonnés au max. sur 3 ans

#### Aide-ménagère à domicile

##### Plafonds de ressources (7 tranches de ressources)

- Personne seule	1 632 €/mois
- Foyer de deux personnes	2 464 €/mois <sup>(1)(2)</sup>

Chaque tranche de ressources détermine des pourcentages de participation (pensionné/Enim)

##### Plafonds de l'aide sociale

- Personne seule	961,08 €/mois
- Foyer de deux personnes	1 492,08 €/mois

#### Aide à l'accompagnement à domicile

##### Plafonds de ressources

- Personne seule	1 632 €/mois <sup>(1)</sup>
- Foyer de deux personnes	2 464 €/mois <sup>(1)(2)</sup>

Nombre d'heures maximum : 150h/6 mois      Tarif horaire : 20 €/heure

#### Aide à téléassistance (pour les bénéficiaires de l'Aide-ménagère à domicile et âgés de 75 ans et plus)

##### Plafonds de ressources

- Personne seule	1 632 €/mois <sup>(1)</sup>
- Foyer de deux personnes	2 464 €/mois <sup>(1)(2)</sup>

Montant maximum de l'aide 180 €/an

<sup>(1)</sup> Ces plafonds sont calculés saut exception à partir du Revenu Brut Global mentionné sur l'avis d'imposition ou de non impositions.

<sup>(2)</sup> 416 € de plus, par personne supplémentaire au foyer.

#### Aide à l'amélioration de l'habitat

##### Plafonds de ressources

- Personne seule	1 211 €/mois <sup>(1)</sup>
- Foyer de deux personnes	1 930 €/mois <sup>(1)(2)</sup>

Montant de l'aide : 3 000 € max. par intervention ou dans le cas de plusieurs interventions, espacées d'au moins deux ans, de 6 000 € au total dans l'intervalle des dates mentionnées sur les accords de principe.

Frais de dossier : 302 €

#### Prestation d'hébergement temporaire

##### Plafonds de ressources

- Personne seule	1 632 €/mois <sup>(1)</sup>
- Foyer de deux personnes	2 464 €/mois <sup>(1)(2)</sup>

Montant de l'aide : 80% de la dépense avec un maximum de 1 600 € par an.

#### Aide à la lutte contre la précarité énergétique

##### Plafonds de ressources

- Personne seule	1 211 €/mois <sup>(1)</sup>
- Foyer de deux personnes	1 930 €/mois <sup>(1)(2)</sup>

Montant de l'aide au chauffage : 4 montants d'aide en fonction de 4 tranches de ressources (155 €, 216 €, 278€, 387 €).

### AIDES AU TITRE DU HANDICAP

#### Aide technique aux personnes handicapées

##### Plafonds de ressources

##### Aides inférieures à 5 000 €

- Personne seule	1 632 €/mois <sup>(1)(2)</sup>
- Foyer de deux personnes	2 464 €/mois <sup>(1)(2)</sup>

##### égales ou supérieures à 5 000 €

- Personne seule	2 990 €/mois <sup>(1)(2)</sup>
- Foyer de deux personnes	3 986 €/mois <sup>(1)(2)</sup>

Montant : fonction de la dépense engagée et des cofinancements obtenus, dans la limite de 60% des frais restés à charge.

#### Prime de reclassement professionnel

Montant de l'aide

Assuré sans enfants	avec 1 ou 2 enfants	avec + 2 enfants
2 201,34 €	2 568,23 €	2 935,12 €

### AIDES EN LIEN AVEC LE DECES

#### Secours pour frais d'obsèques

##### Plafonds de ressources

- Personne seule	1 211 €/mois <sup>(1)</sup>
- Foyer de deux personnes	1 930 €/mois <sup>(1)(2)</sup>

Montant maximum : 1 000 €

#### Secours de soutien aux familles de marins disparus ou périés en mer (sans condition de ressources)

Montants : Pour le conjoint du marin ou ses ascendants	7 788 €
Pour chaque enfant à charge	1 394 €